

Règlement du Jeu-Concours « Nouvel An Chinois 2025 »

Préambule

La société Digibam, dont le siège social est situé à 10 Rue de la Chapelle 97122 BIAE MAHAULT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 525 060 14 00021, organise un jeu-concours intitulé : « Nouvel An Chinois »

Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu-concours. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par chaque participant.

1) Article 1 : Organisation

La société organisatrice est : Digibam, 10 rue de la Chapelle 97122 BAIE MAHAULT.

2) Article 2 : Durée

Le jeu-concours se déroulera du lundi 27 janvier 2025 au dimanche 2 février 2025 inclus.

3) Article 3 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Guadeloupe, Martinique et la Réunion, à l'exception des employés de la société organisatrice, ainsi que de leur famille proche. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

4) Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent :

- Se connecter sur la page Pneusgom du réseau social Facebook ou Instagram
- S'abonner à la page Pneusgom du réseau social Facebook ou Instagram
- Liker la publication du jeu concours du Nouvel An Chinois 2025
- Tagguer en commentaire deux amis de leur choix
- Partager la publication du jeu concours dans leur story publique

5) Article 5 : Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Dimension de la marque Minerva sur le véhicule du gagnant (carte grise à son nom) et dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité, sera proposée une marque équivalente. Les lots ne peuvent pas être échangés contre un autre bien ou service ni contre leur valeur en argent.

6) Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides, réalisé le 3 février 2025, par le Responsable Marketing de Digibam. Les gagnants seront informés par email et téléphone, dans un délai de 5 jours après le tirage.

7) Article 7 : Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, ils peuvent contacter la société organisatrice à l'adresse suivante : dpo@gbh.fr

8) Article 8 : Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu-concours.

9) Article 9 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du jeu-concours sur <https://www.pneusgom.mq/reglements-jeux-concours>

10) Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.